

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 19 janvier 2026

Délibération N° DE_2026_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7
Date de la convocation : 12/01/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés : Yannick BOYER représenté par Régine DE LUCA

Absents et Excusés : Guy ALBRAND, Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Budget Eau : admissions en non valeur.

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif en date du 11/07/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres :

N°2 année 2022 rôle eau montant 0,28 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 0,84 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 1,08 €

N°1 année 2024 rôle eau montant 2,61 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 3,22 €

N°1 année 2021 rôle eau montant 5,60 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 0,28 €

N°1 année 2024 rôle eau montant 9,64 €

N°1 année 2024 rôle eau montant 21,44 €

Le montant total de ces titres s'élève à 44,68 €

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de réception de l'AR: 23/01/2026

004-210402343-DE_2026_006-DE

A G E D I

DE_2026_006

Article 3 : DECIDE d'accepter l'admission en non valeur des titres suivants :

N°2 année 2022 rôle eau montant 0,28 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 0,84 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 1,08 €

N°1 année 2024 rôle eau montant 2,61 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 3,22 €

N°1 année 2021 rôle eau montant 5,60 €

N°2 année 2022 rôle eau montant 0,28 €

N°1 année 2024 rôle eau montant 9,64 €

N°1 année 2024 rôle eau montant 21,44 €

Pour un total de 44,68 €

Article 4 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits en dépense au Budget Eau de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/01/2026

Date de reception de l'AR: 23/01/2026

004-210402343-DE_2026_006-DE

A G E D I

DE_2026_006